

économique des provinces atlantiques qui a pour titre *Tendances démographiques récentes dans les provinces atlantiques*. Elle a été préparée par Arthur C. Parks, économiste en chef du CEPA. On trouve, dans l'avant-propos du rapport, le paragraphe suivant:

Une conclusion générale de l'enquête, c'est que la population de la région atlantique, en comparaison des autres parties du Canada, continue d'être rurale, la population rurale s'élevant, en 1966, à environ 46 p. 100 du total. Une autre conclusion générale, c'est qu'à quelques exceptions près, la population des grands centres régionaux augmente beaucoup moins rapidement que celle de leurs contreparties du reste du pays. Ainsi, la tendance à la concentration démographique n'y est pas aussi prononcée qu'ailleurs. Une troisième conclusion, c'est qu'une bonne partie du mouvement démographique, dont on pourrait s'attendre qu'il amènerait une plus grande concentration dans les grands centres régionaux, est un mouvement vers l'extérieur de la région.

Je voudrais aussi citer un passage qui figure à la page 6 du rapport. Le voici:

... dans l'ensemble du Canada, la population urbaine est passée de 69.6 p. 100 de la population totale, en 1961 à 73.6 p. 100 en 1966, et la population rurale a diminué, passant de 30.4 p. 100 à 26.4 p. 100. Donc, tandis qu'à peu près les trois quarts de la population canadienne habitaient dans des régions urbaines en 1966, seulement un peu plus de la moitié de la population des provinces atlantiques vivait dans des régions urbaines.

Jusqu'ici, je n'ai pas dit au comité pourquoi je voulais consigner ces deux citations au compte rendu, mais tous ceux qui ont suivi de près les demandes des députés des provinces atlantiques se rendent compte qu'elles prouvent assez bien que le programme de développement régional et d'encouragement à l'industrie devrait être étendu à toutes les parties de la région atlantique, au Canada, au lieu de laisser à l'écart les régions métropolitaines de Saint-Jean, de Frédéricton et d'Halifax-Dartmouth dont je suis le représentant.

● (4.30 p.m.)

Je veux le consigner au compte rendu, car le ministre de l'Industrie a refusé à la région atlantique d'inclure ces villes dans le programme, et l'étude du CEPA a prouvé de manière concluante que si l'on veut vraiment régler les problèmes de la région atlantique et si le gouvernement entend aménager cette région, on doit d'abord se préoccuper des centres naturels d'essor et les faire bénéficier du programme d'encouragement. Actuellement, il arrive souvent que des industries importantes quittent Halifax et Saint-Jean pour des régions visées par le programme. J'espère que mes arguments de cet après-midi auront

l'heur de plaire à l'actuel ou au futur ministre de l'Industrie—ce sera peut-être le même personnage—et au prochain premier ministre du Canada.

Je fais observer pour conclure que la présente loi permet au ministre de solutionner le problème d'un seul trait de plume.

M. McLean: Monsieur le président, j'essaie de placer un mot à la Chambre depuis deux jours et deux soirs. J'aurais voulu prendre la parole lors de l'étude des crédits des Pêcheries, mais comme on s'est entendu pour terminer le débat à 4 heures, je n'ai pu parler avant maintenant.

J'attire l'attention du ministre des Pêcheries ou celle de son secrétaire parlementaire sur le fait que l'industrie de réduction du hareng se déplace de la côte ouest à la côte est et qu'aucune mesure préventive n'a été prise sur la côte ouest. Des restrictions sont maintenant imposées sur le littoral de l'ouest. On pêche, sur la côte est, des quantités considérables de harengs qu'on transforme en farine de poisson et en huile et qu'on n'utilise pas pour la consommation humaine. Le hareng femelle pond 80,000 œufs dont seulement 25,000 éclosent. On pêche des millions de harengs pleins qui produiraient des milliards et des milliards de petits poissons.

Dans la baie de Fundy, une industrie existe depuis plus de 100 ans, et elle a fortement augmenté sa production au cours des 25 ou 30 dernières années. La matière première qu'elle utilise est le petit hareng et elle fait des affaires dans le monde entier. Personne ne sait, ni même le ministère des Pêcheries, où se trouvent les frayères de ces petits harengs. Nous savons seulement qu'ils sont de la famille du hareng. Lorsqu'ils arrivent dans la baie de Fundy, chaque année, ils diffèrent de taille, de sorte qu'ils ne proviennent pas des mêmes régions. Le ministre, je crois, devrait être assez perspicace pour se rendre compte de la nécessité de protéger les frayères et les harengs francs avant la ponte. Autrement, une vieille industrie devra se retirer des affaires.

Elle emploie plus de 2,000 personnes pendant l'été, mais la fabrique de réduction n'emploie que cinq ou six personnes, car la méthode de transformation est presque entièrement automatique. L'industrie est établie dans une région désignée et reçoit des subventions du gouvernement, de sorte qu'après cinq ans, ses profits seront suffisants pour lui permettre de se retirer des affaires. Mais elle doit poursuivre son exploitation. Je le